



République Française

Commune de Roches-Lès-Blamont

**Procès verbal du conseil municipal  
du 14 novembre 2023 à 19 heures 30**

**Date de la convocation** : le 9 novembre 2023.

**Présents** : Marie-Lise BOUVIER, Nadine BROGLIA, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Jessica GAUFFROY, Sabine GROSRENAUD, Jean-Pierre GUINARD, Georges HABERSTICH, Alexis NOIR, Daniel RENAUD.

**Excusés** : Alexandre GUYOT (procuration donnée à Daniel RENAUD), Didier MONNOT (procuration donnée à Georges HABERSTICH), Olivier LAMY, Bruno GIGANTE.

**Secrétaire de séance** : Alexis NOIR.

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023** : Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

*Arrivée de Jessica GAUFFROY.*

---

**Ordre du jour** :

1. Mise en agglomération du lotissement Es Combe Benoît, afin de limiter la vitesse de circulation à 50 km/h sur la RD 35 à hauteur du lotissement.
2. Convention d'adhésion aux missions complémentaires du Centre de gestion.
3. Déneigement des voies communales pour la saison hivernale 2023/2024.
4. Coupes de bois et affouage : campagne 2023/2024.
5. Divers.

1. **DCM 2023-035 – Création d'une zone agglomération sur la RD 35 à hauteur du lotissement Es Combe Benoît**

Monsieur le Maire, considérant la vitesse excessive des automobilistes sur la départementale RD 35, et afin d'améliorer la sécurité routière à l'entrée et à la sortie du lotissement Es Combe Benoît, propose au Conseil municipal de passer en agglomération l'accès du lotissement Es Combe Benoît. Cette mesure permettra de limiter la vitesse de circulation à 50 km/heure sur cette portion de la RD 35.

Il précise qu'une réunion publique a eu lieu le 18 octobre 2023 avec les habitants du lotissement, en présence du Service Territorial d'Aménagement (STA) de Montbéliard et de Mme Florence ROGEBOZ, Vice-Présidente du Département du Doubs en charge des mobilités et des infrastructures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la proposition.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**2. DCM 2023-036 – Convention d'adhésion aux missions complémentaires du Centre de gestion**

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice des missions obligatoires sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement. Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l'acte. L'adhésion aux missions complémentaires nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour. Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de ROCHES LES BLAMONT au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**D'ADOPTER** la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3. DCM 2023-037 – Déneigement des voies communales

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition du matériel de déneigement entre la Commune et M. Michel BOBILLIER. Il rappelle que celui-ci est propriétaire du tracteur et de la lame qu'il utilise pour déneiger les rues du village. Il précise que le tarif horaire de déneigement est de 60 €, et que le carburant et le sel de déneigement sont fournis par la commune. Par ailleurs, un forfait de 840 € sera versé à M. Michel BOBILLIER pour la mobilisation du matériel de déneigement, même en cas d'absence de neige pendant toute la saison. La convention est conclue initialement pour la période de viabilité hivernale 2023/2024. Elle sera reconduite tacitement d'une année sur l'autre si aucune des parties ne souhaite la dénoncer ou en modifier les termes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel de déneigement avec M. Michel BOBILLIER.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4. DCM 2023-038 – Coupes de bois et affouage : campagne 2023/2024

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'état d'assiette des coupes pour 2024 présentée par l'Office National des Forêts (ONF) lors de la réunion de la commission « bois et forêts » du 8 novembre 2023 (parcelles n° 6, 8, 9, 11 et 14).

Par ailleurs, le Conseil municipal décide de fixer le prix du stère de bois à 9 euros pour le bois d'affouage, et indique que les parcelles 12, 17, 18 et 5 seront consacrées à l'affouage.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 5. Divers :

- Mme Sylvie SIFFERMANN, Sous-préfète de Montbéliard, est venue visiter le chantier de construction de la nouvelle école maternelle, le 13 novembre 2023, et a été accueillie dans notre Mairie.
- L'association des parents d'élèves « BRET'Assoc » organise une vente de sapins de Noël.
- Le repas des anciens aura lieu le 25 novembre 2023 à la salle de convivialité. 95 personnes sont inscrites. L'animation sera faite par M. Dominique DUBAIL.
- Une petite réception est prévue le mercredi 15 novembre 2023 à 18 heures en Mairie pour l'anniversaire de Mme DIVOUX (90 ans).
- M. Benoît MOUHOT, paysagiste, est intéressé par l'achat de la parcelle communale située dans la zone artisanale.
- Le marché de Noël organisé par les associations du village aura lieu les 2 et 3 décembre 2023.
- M. le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de construction de la nouvelle école maternelle. Il indique qu'une visite du chantier a été organisée par Pays de Montbéliard Agglomération le 8 novembre 2023 avec une guide-conférencière, dans le cadre des animations du patrimoine.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 18.**